

## **SEANCE DU 04 JUIN 2019 A 21 H**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre du mois de juin, à vingt-une heures, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Claude LASSERRE, Maire.

**Présents** : Mesdames Anne Marie DESTIZONS, Claire COURBAIGTS, Véronique DARRIGADE, Maryse DUPRAT, Emilie GARDESSE, Véronique GUILHORRE, Hélène TORTIGUE, et Messieurs Pascal CASSIAU, Christian LASSERRE, Jérôme ROBILLARD, Alain GARBAY, Ludovic NOUGARO, Jean-Jacques BARGELÈS et Guy SAINT-JEAN.

Etaient excusés : Isabelle PANDELES, Joëlle LAGOUARDETTE et Jean-Claude HAYET.

### ➤ **TRAVAUX DE BATIMENTS**

#### **Ecoles**

Malgré un retard du plâtrier d'une semaine, impactant l'intervention du menuisier, la date de réception du chantier n'est cependant pas remise en cause.

L'assemblée accepte, dans un souci d'un meilleur rendement et d'économies à l'utilisation, de remplacer l'éclairage sous le préau par la pose de cinq globes Led. De plus il est décidé de revoir l'éclairage extérieur avec l'installation, en façade, de projecteurs munis de détecteurs. Un avenant d'un montant de 1 564.91 € H.T. est passé, pour ces travaux, avec l'entreprise ALLEZ, titulaire du lot « Electricité ».

Monsieur le Maire informe de l'octroi par Monsieur le Préfet d'une DETR au taux maximum de 40 %, soit une subvention de 110 625 €, sur une dépense subventionnable de 276 563 €.

Jérôme ROBILLARD a sollicité des devis auprès des entreprises BAUTIAA et LESCA pour refaire le caniveau avec avaloirs, à l'arrière des classes rénovées. Monsieur le Maire ajoute que les services techniques procéderont, dans l'attente de ces travaux, au nettoyage et au curage de l'ouvrage actuel afin d'en permettre un meilleur écoulement.

Véronique DARRIGADE précise que les diverses propositions chiffrées de structures de jeux seront examinées par l'Association des Parents d'Elèves et les enseignants.

#### **Cuisine du Belvédère**

La pré-réception a eu lieu le 20 mai. L'appareil de cuisson est posé mais l'installation du gaz reste à réaliser. Les travaux de peinture sont en cours.

Monsieur le Maire a sollicité un nouveau devis auprès des Ets ESCRIBA pour un congélateur d'une capacité supérieure, celui reçu étant de 200 l.

#### **Travaux salle des fêtes**

Une consultation sera lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de rénovation de la salle des fêtes. Ceux-ci porteront sur la reprise de la toiture et des arêtiers, la peinture extérieure des façades ainsi que sur la réfection des sanitaires Messieurs. L'enveloppe des travaux est estimée à 100 000 €.

## **VENTE DE LOTS AU LOTISSEMENT DE POURCICAM**

Monsieur le Maire communique le prix de vente des lots du lotissement de Pourcicam, dont les montants de TVA à la marge ont été validés par Madame le Percepteur.

<b>Lots</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	632	661	662	661	1128	870	558	559	558	580
<b>Prix HT</b>	36 000	39 000	39 000	39 000	50 000	50 000	35 000	35 000	35 000	36 000
<b>TVA à la marge</b>	3 706.30	4 145.99	4 140.46	4 145.99	3 764.42	5 190.64	3 915.38	3 909.85	3 915.38	3 993.76
<b>Prix T.T.C.</b>	39 706.30	43 145.99	43 140.46	43 145.99	53 764.42	55 190.64	38 915.38	38 909.85	38 915.38	39 993.76

Les lots 7 et 8 sont réservés.

Maître Nicolas ROBIN, Notaire à POMAREZ, est missionné pour la passation des actes à intervenir.

Pour ce qui est du lotissement du Pont du Bos, trois lots sont déjà pré-réservés. Aussi les documents nécessaires à la commercialisation des lots avant l'exécution des travaux de finition seront sollicités auprès de Mr BONNET du Cabinet LE DEUN.

### **DOSSIER APAT : REALITE VIRTUELLE**

Monsieur le Maire rend compte de la réunion au Pays Adour Chalosse Tursan à laquelle il a assisté avec Anne Marie DESTIZONS et Lionel DUCAMP. Il précise que le projet de réalité virtuelle sera directement porté par l'association Pomarez Arènes Traditions, initiatrice de cette idée. Des fonds européens pourront être obtenus à hauteur de 72 % à condition toutefois que la commune participe pour 18 %. Le plan de financement suivant, pour un projet d'un montant de 13 152 € T.T.C., est soumis :

- Union européenne : 9 469.44 €
- Commune : 2 367.36 €
- APAT : 1 315.20 €

Les élus acceptent que la commune contribue pour le montant demandé.

### **REEMPLACEMENT D'UNE SONORISATION**

L'abbé CAZAUX a communiqué un devis de remplacement de la sonorisation de l'église pour un montant de 14 716.38 € H.T. et 17 705.86 € T.T.C. Monsieur le Maire propose une acquisition par la commune et la refacturation à la Paroisse Saint Pierre des Luys après déduction du FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Les élus donnent leur accord. Un nouveau devis, établi au nom de la collectivité, sera demandé.

## **RECRUTEMENT D'UN REDACTEUR**

Suite aux entretiens de quatre postulants, la Commission Personnel a retenu la candidature de Valérie BATS, rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, en poste depuis 2007 à la mairie de SAMADET. Monsieur le Maire précise qu'elle prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

## **PROROGATION DE CONTRAT**

Dans l'attente de l'arrivée de Valérie BATS, l'assemblée accepte de prolonger, sur le poste qu'elle occupe au sein du secrétariat, le contrat de Laurène DARRACQ pour les mois de juillet et août.

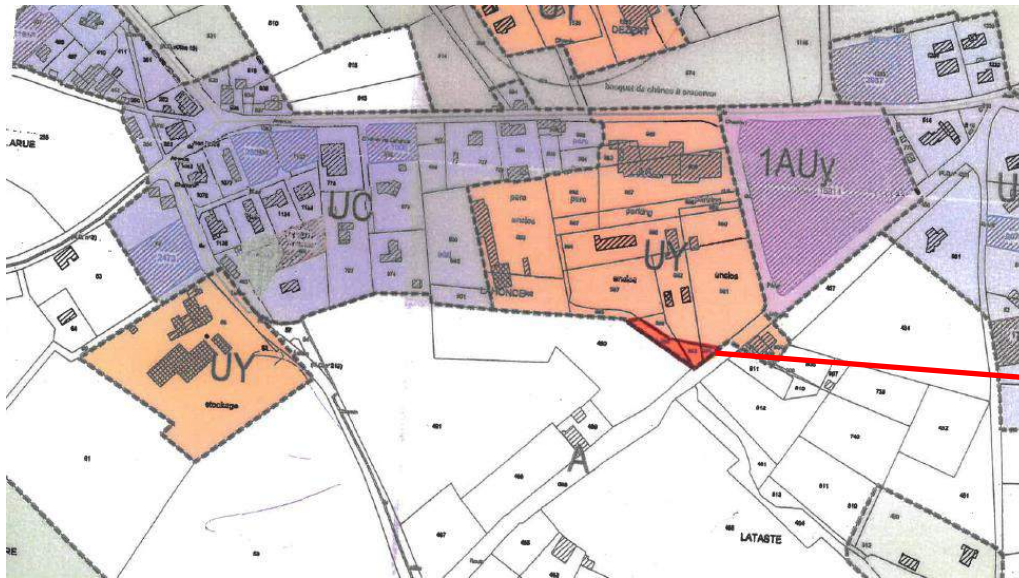
## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la consultation du projet de SCOT sur lequel l'assemblée aura à se prononcer lors de la réunion de juillet.

Accord est donné pour la mise en place, par COMPUTERUN, d'un serveur informatique au secrétariat, pour un coût de 1 184.90 € T.T.C.

Le SIETOM propose la mise en place de containers plus esthétiques, seule la réalisation de la plateforme étant à la charge des communes. Emilie GARDESSE propose aux élus d'aller voir le modèle exposé au SIETOM. Roland BRISE du SIETOM rencontrera par la suite les élus pour valider les emplacements possibles.

De nouveaux sondages pédologiques dans le cadre de l'élaboration du PLUi ont révélé le caractère « humide » de plusieurs parcelles dont le classement serait envisagé en zone Uy (industrielle). Il en est ainsi d'une moitié de la propriété –côté est- de l'indivision RIBET à Ratbueilh (Section D n° 979), de même que trois petites parcelles (Section D n°s 989, 990 et 993), propriété de NUTRICIA, au sud de la zone Uy actuelle. Pour Monsieur le Maire il semble donc difficile d'envisager un classement autre qu'agricole pour la parcelle de l'indivision RIBET ; Les trois parcelles de NUTRICIA doivent, quant à elle, être retirées de la zone Uy actuelle.



Parcelles humides → à retirer de la zone Uy

La zone d'activités de la scierie serait éventuellement à agrandir sur la propriété de Mr LAMBERT pour en permettre une extension. De même l'entreprise TREMONT envisage un accroissement de ses activités ce qui nécessiterait un agrandissement de la zone Uy actuelle (côté nord), compensé par le déclassement d'autres parcelles sur cette même zone.

Pour Claire COURBAIGTS il serait judicieux d'agrandir la zone du cabinet paramédical dans le cas d'une éventuelle extension de celui-ci.

Suite à un projet d'activité de tir sur deux parcelles propriété d'Hervé GUICHEMERRE, une réunion se tiendra en mairie le 19 juin à 18 h avec le porteur du projet, le propriétaire ainsi que les responsables de la communauté de communes et de la DDTM. Les conseillers intéressés y sont conviés. Il conviendra de s'assurer à cette occasion que les charges des réseaux n'incomberont pas à la collectivité.

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu sur notre commune le 20 juin prochain à 20 h. Tous les conseillers y sont conviés.

Monsieur le Maire fait part de son entrevue avec la Directrice d'XL Habitat, Mrs TOLLIS et BONIFACI, ces deux derniers envisageant la construction de dix logements HLM sur la propriété de Mr SERIS.

Jérôme ROBILLARD informe que les travaux de peinture des vestiaires du hall sont en cours et que les poignées de portes seront changées à cette occasion.

Jérôme ROBILLARD fait part de l'ultimatum donné à la société THYSSENKRUPP suite aux pannes récurrentes de l'ascenseur. Pour un responsable de cette entreprise, conscient de ces

problèmes, la dernière réparation effectuée devrait y mettre un terme définitif. Si tel n'était pas le cas Jérôme ROBILLARD lui a précisé qu'une suite contentieuse serait donnée. Ce dernier conseille à l'avenir de souscrire une assurance dommage qui se chargera de régler ce type de litige à la place de la commune.

Monsieur le Maire rappelle l'hébergement de 400 jeunes, -dans les arènes, pour les garçons, et au hall des sport, pour les filles-, pour la nuit du vendredi 2 au samedi 3 août prochain, lors d'une étape du pèlerinage de la Route Saint Martin.

Hélène TORTIGUE déplore l'absence d'indication, sur l'ancien site, du déménagement de la maison de retraite.

685 stères de bois ont été débités alors que l'estimation de l'ONF n'était que de 371. Jean-Jacques BARGELES précise qu'à ce jour 500 stères environ sont déjà réservés. Il se rapprochera du forestier, Mr MARTIN, pour connaître les prix de chargement, débitage et livraison qu'il appliquera directement aux particuliers. Pour ce qui est du stère vendu par la commune son prix est maintenu à 25 € T.T.C. comme l'an passé.